

L'Islam a accordé une telle importance à la propreté que celle-ci est considérée comme l'un des objectifs de la foi. Recommandant la propreté et la pureté, le Saint Coran dit:

«Mâ Yûridullâhu liyaj'ala 'alaykum min harj wa lâkin Yuridu li-yutahhirakum wa li-yutimma ni'matahu 'alaykum la'llakum tachkurûn».

[Allah ne veut pas vous imposer de charges supplémentaires, mais Il veut vous purifier et parachever Sa Grâce en vous. Peut-être, serez-vous reconnaissant!] (Sourate al-Mâ'idah, 5:6)

«Inna-Allâha Yuhib-bul-tawwâbina wa Yuhib-bul-Muta-tahhirîne».

[Allah aime ceux qui implorent toujours Son pardon et Il aime ceux qui se purifient.] (Sourate al-Baqarah, 2:222)

Le Saint Prophète de l'Islam (P) dit que «La propreté fait partie de la Foi».

L'Islam a mis l'accent sur la propreté des ustensiles, des vêtements, du corps, des cheveux, de l'eau potable, de l'eau utilisée pour l'ablution et le bain, des lieux d'habitation, des rues, des lieux publics, de la nourriture et de tout ce qui sert à l'usage de l'homme. Un bon nombre des paroles du Prophète et des Imâms (P) attribuent à Satan tout ce qui est répugnant et qui cause des maladies (c'est-à-dire les microbes), et le décrivent comme étant un présage de pauvreté et de misère.

Le Nettoyage des Dents

Le Saint prophète (P) a dit: «Jibril (l'Ange Gabriel (P) a tellement insisté sur la nécessité de se brosser les dents que j'ai pensé que cela deviendrait obligatoire pour mes adeptes».

La brosse à dents doit être appliquée verticalement sur les dents, et après le brossage, on doit se rincer la bouche avec de l'eau.¹

Il est recommandé de se brosser les dents avant les Prières.

Selon l'Imâm Ja'far al-Çâdiq – que la Paix soit sur lui – il y a douze avantages à se nettoyer les dents (avec le miswâk).

1. C'est la conduite (Sunnah) des Prophètes (P).
 2. Cela attire la Bienveillance d'Allah.
 3. Rend la bouche propre.
 4. Augmente la brillance des yeux.
 5. Aide à l'expectoration.
 6. Fortifie la mémoire.
 7. Blanchit les dents.
 8. Accroît la récompense des bonnes actions.
 9. Ralentit l'affaiblissement et la chute des dents.
 10. Renforce les racines des dents.
 11. Les Anges sont contents de tous ceux qui se brossent les dents.
- I 2. Cela augmente l'appétit d'une façon hygiénique.

Selon l'Imâm Mûsâ al-Kâdhim (P) et l'Imâm 'Alî al-Redhâ (P), parmi les habitudes du prophète Ibrâhîm (P), il y en avait cinq qui concernaient la partie supérieure du corps et cinq, la partie inférieure:

A. Celles concernant la partie supérieure du corps:

1. Se brosser les dents.
2. Tailler les moustaches.
3. Se faire une raie pour pouvoir mouiller la tête lors de l'ablution.
4. Se rincer la bouche avec de l'eau.
5. Se nettoyer le nez avec de l'eau.

B. Celles concernant la partie inférieure du corps:

1. Etre circoncis.
2. Enlever les poils superflus sous le nombril.
3. Enlever les poils sous les aisselles.
4. Se couper les ongles.
5. Se laver les parties intimes du corps après être allé à la selle.

Selon le Saint Prophète (P) il y a trois choses qui avivent la force de la mémoire et guérissent tous les maux:

1. Mastiquer de l'encens.
2. Se brosser les dents.
3. Réciter le Saint Coran.

Selon un autre hadith (tradition) attribué au Saint prophète (p) deux rak'ah de prières accomplies après s'être brossé les dents sont meilleures que soixante-dix rak'ah de prière sans l'avoir fait.

Se couper les Cheveux

Coupez vos cheveux lorsqu'ils deviennent longs.

Lorsque vous voulez vous couper les cheveux, asseyez-vous face à la Qiblah et récitez tout d'abord la supplication suivante:

«Bismillâhi wa billâhi wa 'alâ millati rasûl-il-lâhi çalla-Allâhu 'alayhi wa âlihi. Allâhumma a'tini bi-kulli cha'ratin nûran yawm-al-Qiyâmah».

[Je commence cette tâche par le Nom d'Allah et je demande Son aide pour son accomplissement. J'accomplis cette tâche conformément à la loi religieuse du prophète d'Allah. Ô Seigneur! Accorde-moi le Jour du Jugement une lumière pour chacun de mes cheveux.]

Et lorsque vous êtes en plein accomplissement de cette tâche, dites:

«Allâhumma Zayyinnî bit-taqwâ wa Jannib-nir-ridâ».

[Ô Seigneur! Orne-moi de la piété et sauve-moi de la destruction.]

Il n'est pas interdit qu'une femme épile les cheveux au-dessus de son front ni qu'elle les coupe ni qu'elle épile les poils qui se trouvent sur son visage, pour se faire plus belle.

L'homme doit faire l'une des deux choses suivantes:

Ou bien il doit couper ses cheveux (et c'est le mieux), ou bien ils les laisse pousser, et dans ce cas il faut qu'il les nourrisse, les nettoie, les peigne et y fasse une raie de façon que le cran soit visible.

Tailler les Moustaches

L'Imâm Ja'far al-Çâdiq (P) a dit que lorsque quelqu'un taille ses moustaches et coupe ses ongles le Vendredi, il doit réciter la supplication suivante:

«Bism-il-ilâhi wa bil-lâhi wa 'alâ sunnati Muhammadin wa Âle Muhammad».

[Au Nom d'Allah, je mets ma confiance en Allah et j'agis conformément à la Sunnah de Muhammad et des Âle Muhammad.]

Selon une tradition rapportée de l'Imâm Ja'far al-Çâdiq (P), le fait de se couper les moustaches fait décroître la tristesse et les superstitions, et c'est aussi suivre la Sunnah du Saint Prophète (P).

Se couper les moustaches est une Sunnah absolue, et plus on tond à la racine, mieux c'est.

L'Imâm Ja'far al-Çâdiq (P) avait l'habitude de tailler ses moustaches jusqu'à la racine des poils, et de dire que se couper les ongles le vendredi, c'est se mettre à l'abri des pellicules depuis ce vendredi-là jusqu'au vendredi suivant.

Laisser pousser la barbe

Ayez une barbe moyenne, ni trop longue ni trop courte. Il est détestable (et même illégal, selon certains) qu'elle soit plus longue qu'un poing.

Il est généralement admis parmi les ouléma (les savants religieux) qu'il est interdit de se raser la barbe.

Se Couper les Ongles

Il est préférable de couper ses ongles, de tailler ses moustaches et d'épiler les poils du nez chaque vendredi.

Se couper les ongles est une Sunnah absolue.

Les femmes peuvent laisser pousser une petite portion d'ongle, par coquetterie, mais les hommes doivent couper leurs ongles très courts.

Le meilleur jour pour se couper ses ongles, c'est le Vendredi.

Les cheveux, les ongles et le sang séparés du corps doivent être enterrés dans la terre.

Se Peigner

Se peigner la tête et la barbe appelle beaucoup de bienfaits.

Selon une tradition digne de foi, rapportée de l'Imâm Ja'far al-Çâdiq (P), porter de bons vêtements amoindrit l'ennemi, oindre le corps, apaise la tension mentale et les angoisses, et se peigner renforce les dents, améliore les moyens de subsistance et augmente la virilité.

L'utilisation de substances odoriférantes, de parfums et d'huiles

Selon l'Imâm Ja'far al-Çâdiq (P), les substances odoriférantes renforcent le coeur et la virilité.

L'Imâm Ja'far al-Çâdiq (P) a dit également que le parfum comprend notamment le musc, l'ambre, le safran et le bois d'aloès ('ûd).

L'Imâm 'Alî (P) a dit que l'utilisation de l'huile rend le corps attirant, renforce le cerveau et le rafraîchit, ouvre les portes, guérit la sécheresse et la dureté de la peau, et rend le visage pieusement attirant.

L'utilisation des substances odoriférantes et des parfums constituait l'un des usages agréables des Prophètes. (P)

L'utilisation de parfum, le Vendredi, a été très recommandée.

Il est nécessaire que la substance odoriférante utilisée par les hommes soit forte, et faible pour les femmes.

Une femme musulmane doit utiliser chaque jour une substance odoriférante pour son mari, et lorsqu'elle le fait, elle ne devrait pas sortir dehors.

Lorsqu'on vous offre des parfums, vous devez les accepter et ne jamais les refuser.

Oindre le corps

Frotter de l'huile sur le corps une fois par mois est très bénéfique pour l'homme. En ce qui concerne la femme, il n'y a pas de mal à ce qu'elle le fasse chaque jour. Les meilleures des huiles à utiliser à cet égard sont l'huile de lis et l'huile de violette.

Le bain

Il est recommandé de prendre des bains. Il n'est pas souhaitable de prendre le bain dans le hammâm² tous les jours, mais c'est bien de le prendre tous les deux jours.

Il est interdit de prendre un bain en plein air sans se couvrir les parties intimes du corps, d'entrer dans une rivière ou un canal lorsqu'on est complètement nu.

N'entrez pas dans le hammâm lorsque vous avez l'estomac plein, ni lorsque vous avez faim, mais faites-le après avoir mangé un peu.

Ne buvez pas d'eau chaude ni ne mangez de melon dans le hammâm.

Lavez-vous les pieds avec de l'eau froide après être sorti du hammâm.

Récitez la supplication suivante lorsque vous entrez dans le bain:

«Allâhumma ath-hib 'anni-r-rijsa wa-n-najasah wa tahhir jasadi wa qalbi».

[Ô Seigneur! Enlève de moi l'impureté et purifie mon corps et mon coeur.]

Lorsque vous êtes au hammâm ne vous allongez pas sur le dos ni sur le côté, et n'utilisez ni le peigne ni la brosse à dents.

"Fiqh-ur-ridhâ" rapporte qu'après le Bain du Vendredi, on devrait réciter la supplication suivante:

«Allâh-umma tahhirnî wa tahhir qalbî, wa anqî ghuslî,

wa ajir 'alâ lisânî thikraka wa thikra nabiyyika Muhammadin çalla Allâhu 'alayhi wa âlihi wa-j'alnî min-at-tawwâbîne wa-1-motahharîne».

[Ô Allah! purifie mon coeur, rends mon bain sacré, fasse que ma langue s'applique à chanter Tes

Louanges et les louanges de Ton Prophète Muhammad et de ses Descendants Elus (P) et intègre-moi

parmi ceux dont la rétribution a été acceptée et qui sont purs et pieux.]

Se laver la tête et les vêtements est très recommandé.

Débarrassez votre corps de toute mauvaise odeur qui pourrait incommoder les gens. Allah déteste ceux qui sont sales et qui incommode les autres par leur mauvaise odeur.

Il est indécent de ne pas enlever les poils des aisselles et sous le nombril.

Il est recommandé de réciter la supplication suivante au moment de prendre le bain rituel (ghusl al-Janâbah):

«Allâh-umma tahhir qalbî wa zakki 'amali wa taqabbal sa'yi waj'al mâ 'indaka Khayran lî. Allâh-umma-j'alnî min-at-tawwâbîna waj'alnî min-al-mutahharîne».

[Ô Allah! Purifie mon coeur, rends mon action sincère, accepte mon effort et accorde-moi ce qui est bien pour moi et intègre-moi parmi ceux dont la rétribution a été acceptée et qui sont purs et pieux.]

Il convient de ne pas renoncer au Bain du Vendredi qui devrait se faire le Vendredi depuis le matin jusqu'à midi, et plus on est près de midi mieux c'est. Le Bain du Vendredi peut se faire également l'après-midi jusqu'au soir de ce même jour sans formuler l'intention de l'avoir manqué (qadhâ'). On peut même le prendre le Samedi depuis le matin jusqu'au soir avec la formulation de l'intention d'accomplir une tâche ajournée (qadhâ').

Les bains recommandés ont lieu aux occasions suivantes:

1. Pendant les nuits des jours impairs du mois de Ramadhân, et notamment les nuits des 1er, 15ème, 17ème, 19ème, 21ème et 23ème jours.
2. La nuit (la veille au soir) de 'Id-ul-Fitr et la journée de 'Id-ul-Qurbân.
3. Le 8 Thil Hajj.
4. Le jour de 'Arafah, vers midi.
5. La nuit (la veille au soir) de la mi-Rajab.
6. Le jour de l'assignation du Saint Prophète à sa Mission Prophétique (le 27 Rajab).
7. La nuit (la veille au soir) de la mi-Cha'bân.
8. Le jour de ghadir Khum (le 18 Thil hajj).
9. Le jour de mubâhilah (le 24 ou 25 Thil hajj).
10. Le jour de Nawrouz (le 21 mars).

Il est également recommandé de prendre le bain aux occasions suivantes:

1. Lors de l'Ihrâm en vue du Hajj ou de la 'Umrah.
2. Lors de la visite (Ziyârah) des tombes du saint Prophète et des Saints Imâms (P).
3. Lorsqu'on veut faire une istikharah (demander à Allah de nous guider pour faire un choix difficile).
4. Lors de la repentance.
5. Pour accomplir les Prières de l'éclipse du soleil, même lorsque ces prières ont été ajournées intentionnellement et que l'éclipse a déjà eu lieu.
6. Pour entrer dans l'enceinte de la Sainte Ka'bah en vue de faire la déambulation (tawâf).
7. Pour entrer dans le Haram (l'enceinte) de la ville du Saint Prophète (Médine).
8. Pour tuer un animal en vue de sacrifice.
9. Pour donner le bain à un nouveau-né.
10. Le jour anniversaire de la naissance du Saint Prophète (P) (le 17 Rabi' al-Awwal).
11. Pour implorer la descente de la pluie.
12. Pour voir une personne pendue, justement ou injustement.
13. Pour toucher un cadavre ayant déjà subi le bain rituel.
14. Pour tuer un lézard.

1. C'est d'ailleurs exactement ce que recommandent de nos jours les dentistes.
2. Bain public d'air chaud suivi d'une douche et d'un massage.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/usages-et-bons-comportements-en-islam-allamah-muhammad-baqir-majlisi/la-propret%C3%A9-et-la-puret%C3%A9>